



# COMMUNE DE VINÇA

## ARRETE DU MAIRE

### **n° 230511-042 : portant réglementation temporaire du stationnement à Vinça – Rue du Château.**

**Le Maire de la Commune de Vinça,**

**Vu le Code de la Route ;**

**Vu le Code de la Voirie Routière ;**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière ;**

**Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;**

**Vu la demande déposée le 10 mai 2023 par l'entreprise SAS ECL, sise 14 rue de Barcelone à Le Soler (66270), représentée par PAGES Antoine, afin de procéder, pour le compte d'ENEDIS, à des travaux souterrains de remplacement de câble (travaux sur le trottoir), rue du Château à Vinça (66320).**

**Considérant** que pour permettre la bonne exécution de ces travaux et assurer la sécurité des agents de la l'entreprise SAS ECL ou des personnes chargées de leur mise en œuvre, du public et des usagers des voies, il y a lieu de réglementer le stationnement ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** du lundi 22 mai 2023 au lundi 19 juin 2023, le stationnement sera interdit rue du Château à Vinça (66320).

**Article 2 :** La signalisation au droit et aux abords des travaux sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par le demandeur. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

**Article 3 :** MM. le demandeur, le Secrétaire Général de Mairie de la Commune de Vinça, le responsable des Services Techniques et les agents de Surveillance de la Voirie Publique de Vinça, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Têt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Vinça, le 11 mai 2023.

**Le Maire,**



**Bruno GUÉRIN.**